



Mail : [administration@pays-gentiane.com](mailto:administration@pays-gentiane.com)

N/Réf : DM – VC / 251022

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un octobre, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 octobre 2025, s'est réunie à 9h30 à la mairie de RIOM-ES-MONTAGNES sous la présidence de Valérie CABECAS.

Membres présents :

Charles RODDE, Jean MAGE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS

Membres représentés :

Membres excusés : Christophe RAYNAL, Alexandre FAVORY

Absents :

Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Guy LOUBEYRE, Chrystèle SERRE, Jean-Paul MALBEC

**Date de la convocation : 15 octobre 2025**

**Secrétaire de séance : Jean MAGE**

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 9**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 9**

Madame la Présidente procède à l'appel des membres du Bureau. Elle déclare la séance ouverte à 9h40. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean MAGE a été désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Réunion de travail PLUi avec Cyrille BONNET et les services de la DDT (Pensez à prévenir vos référents communaux en cas d'absence)
- Attribution subventions OPAH (Délibération)
- Attribution subventions aux entreprises dans le cadre du régime d'aides communautaires (Délibération)
- Attribution subventions aux associations (Délibération)
- Affaires diverses

Madame la Présidente propose à l'assemblée de reporter à un prochain bureau, deux points de l'ordre du jour (Attribution subventions OPAH et Attribution subventions aux entreprises), les dossiers n'étant pas prêts.

**Délibération – DE\_115\_2025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

**Vu** le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération n° 2021\_026\_DE du conseil communautaire du 03 avril 2021 ;

**Vu** les délibérations DE 2020\_118 du 28 septembre 2020 et DE 2020\_136 du 12 novembre 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et à la Présidente ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations du territoire qui ont déposé des dossiers complets et conformes au règlement.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau décide :**

Présents : 9  
Pour : 9

Procurations : 0  
Abstention : 0

Votants : 9  
Contre : 0

- D'ATTRIBUER, les montants énoncés dans le tableau ci-dessus au titre des subventions aux associations ;

ASSOCIATIONS	MONTANTS €
<b>MENET FESTIVAL</b> – Les Nuits musicales	7 000
<b>SIRBA</b> – Fête du Bleu d'Auvergne	24 000

- DE MANDATER Madame la Présidente pour signer toute pièce nécessaire et prendre toute mesure pour mener à bien l'opération.

Membres présents :

Charles RODDE, Jean MAGE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS

## **REUNION DE TRAVAIL AVEC CYRILLE BONNET ET LES SERVICES DE L'ETAT SUR L'ELABORATION DU PLUi**

Présents : Charles RODDE, Jean MAGE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS, Cyrille BONNET, Anaïs WAGNER (DDT), Stéphane LAC (DDT), Guillaume LALOGNE-NEIGE (DDT)

Madame la Présidente remercie les participants. Cyrille BONNET fait une présentation détaillée du projet de zonage. Il rappelle que les services de l'Etat ont fait, par écrit, des remarques sur les projets de règlement et de zonage.

Cyrille BONNET précise que les documents ne sont pas figés et peuvent encore évoluer. Il détaille certains points :

- Projets de zones mixtes, mêlant les fonctions d'habitat, de services et d'activités, sur Riom-ès-Montagnes (2) et Condat (1). Les services de la DDT valident cette programmation mixte.
- Emplacements réservés (exemple projet d'extension du cimetière de Montboudif) ;
- Nécessité de présenter des projets de dérogation à la Loi Montagne sur les communes de Trizac, Apchon et Lugarde ;
- Recensement de 100 demandes de changement de destination pour des bâtiments agricoles.

Les services de la DDT et Cyrille BONNET font état d'un écart de consommation foncière entre les deux entités. Le cabinet d'étude s'engage à communiquer ses fichiers de zonage afin que la DDT puisse vérifier les éléments.

Concernant le foncier économique sur Riom-ès-Montagnes, deux emprises sont définies en 2AU, en attendant la révision du SCoT, couvrant une surface de 6.5 hectares.

Les élus présents s'accordent sur cette augmentation des surfaces à vocation économique et valident un nouveau débat du PADD au prochain conseil communautaire.

Cyrille BONNET fait ensuite une présentation des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui ont été validées par les communes concernées.

### Planning :

- Nouveau débat du PADD en conseil communautaire de fin novembre pour permettre plus de souplesse sur les terrains à vocations économiques
- Réunion des Personnes Publiques Associées avec les membres du Bureau le 4 décembre à 10h00 à la Mairie de Riom-ès-Montagnes
- Préparation des dossiers pour passage en CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites)
- Dates à définir pour l'organisation des réunions publiques après la réunion des PPA
- Arrêt du PLUi en février puis enquête publique et approbation courant 2026.

La séance est levée à 11h10.

## Liste des délibérations Bureau communautaire du 21 octobre 2025

Examen des délibérations		
Numéro	Objet	Décision du Bureau
DE_115_2025	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Approuvée

**Le secrétaire de séance,  
Jean MAGE**

**La Présidente,  
Valérie CABECAS**

